

CONSEIL SYNDICAL 26 FEVRIER 2024

pays
sud
TOULOUSAIN

pays
sud
TOULOUSAIN



Volvestre
COMMUNAUTE DE COMMUNES



SOMMAIRE

DESIGNATION POUR LE SECRETARIAT DE SEANCE ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SESSION

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 AVEC PROJECTIONS 2024 > DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DELIBERATIONS FINANCIERES

PARTENARIATS

RESSOURCES HUMAINES

DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE / PAS DU SCOT



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 AVEC PERSPECTIVES 2024

pays
sud
TOULOUSAIN

pays
sud
TOULOUSAIN



Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



FONDAMENTAUX



MOYENS HUMAINS

31/12/23 : **27 agents in situ**

(+ 1 arrêt longue maladie + 1 en détachement)

- *12 statutaires dont un stagiaire*

- *15 contractuels publics dont 1 à 90%, 2 à 80% et 1 mi-temps*

Une masse salariale chargée proche de **1,5M€** (*60% du budget total*) pour 2023 réalisée à **81.40%**.

MOYENS FINANCIERS

Un BP 2023 d'environ **2.7M€**

- 200 000€ en Investissement

- 2.5 M€ en Fonctionnement

Au 31/12/2023:

- 63.81% des prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement réalisées.

- 38.34% des prévisions budgétaires en dépenses d'investissement réalisées

MOYENS FINANCIERS

En 2023, 94.48% des prévisions budgétaires en recettes sont réalisées

Les recettes sont abondées par:

- ADEME sur la mission Energie-Climat pour ingénierie et actions
- ARS Occitanie sur le Contrat Local de Santé (30 000€)
- 3 Communautés de Communes à hauteur de:
 - 3.18€/habitant dont 0,53€ pour l'ADS
 - 10 000€ chacune pour le PCAET + 5 000€ sur le conseil aux collectivités
 - 10 000€ chacune pour le CLS
 - 3 333€ chacune pour le DAAC-L du SCoT
- Communes adhérentes au service ADS : adhésion + tarification (l'évaluation du nombre d'Actes Pondérés pour 2023 montre une constante dans les chiffres depuis 2022)
- Département : 50 000€ pour le SCoT
- Région Occitanie : 50 000€ pour l'animation territoriale
- Etat : 15 000€ de Fonds Vert pour l'ingénierie liée au CRTE / à la transition écologique
- LEADER: ingénierie et financement des actions entre 48% et 60%



MOYENS FINANCIERS

Résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2023

	Recettes 2023	Dépenses 2023		Résultats 2023	Reports 2022	Résultat clôture
Investissement	123 954.25€	77 559.48€		46 394.77€	131 205.98€	177 600.75€
Fonctionnement	1 525 347.99€	1 578 818.45€		-53 470.46€	812 819.87€	759 349.41.€
Total	1 649 302.24€	1 656 377.93€		-7 075.69€	944 025.85€	936 950.16€
				<i>Dont</i>	<i>Rattachements</i>	<i>350 029.41 €</i>
					<i>Dont ADS</i>	<i>131 377.97€</i>

Dont ADS

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	648 079.66 €	647 825.67 €
	Section d'investissement	12 106.36 €	13 348.99 €
		660 186.02 €	661 174.66 €

Incluant

		Déficit	Excédent
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		49 620.00 €
	Section d'investissement		1 897.84 €
		0.00 €	51 517.84 €



EN RESUME

Implication majeure dans la procédure de révision du SCoT :

- Participation (préparation et organisation incluses en certains cas) à la démarche de concertation du grand public comme des collectivités et des partenaires (en particulier les premières Assises de Territoire) ;
- Avis remarquable sur le Projet d'Aménagement Stratégique / PAS que le Bureau a ainsi décidé d'annexer tel quel au futur SCoT, en plus d'en intégrer les suggestions autant que faire se peut.

Présence active en certaines instances du PETR, en particulier concernant le PCAET (CoPil pour bilan à mi-parcours).



LES GRANDES LIGNES

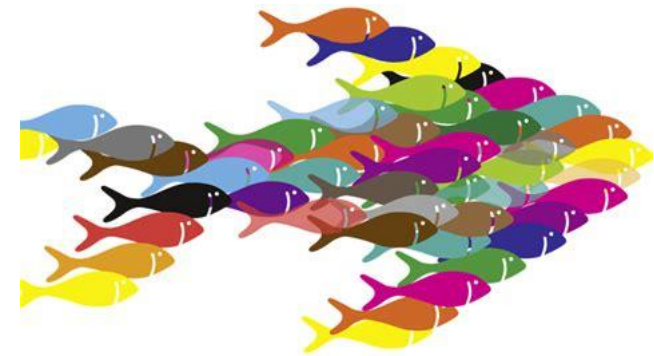
Suite à une réunion de concertation le 2 décembre 2023, 3 axes de travail pour l'année à venir :

- Accroître la visibilité et l'attractivité du CoDev auprès du grand public,
- Mener des actions thématiques en connexion et coordination avec le PETR,
- Renforcer le lien aux élus du PETR.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour arrêter une feuille de route précise et concrète visant à étayer et déployer le rôle du CoDev pour la promotion du territoire (identité), la sensibilisation aux enjeux locaux (acculturation), la vulgarisation des démarches du PETR (défis à relever ensemble), la coopération entre acteurs (y compris à l'international)...



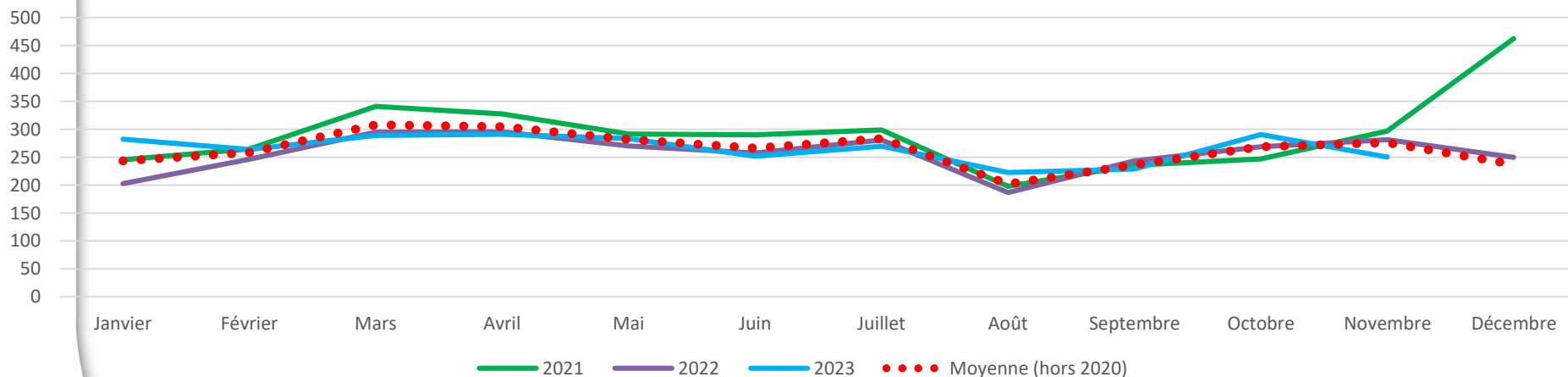
CONVENTIONNEMENTS





- Une relative stabilité du nombre d'autorisations à traiter :
 - 2022 : 3722 dossiers
 - 2023 : 4334 dossiers (3193 équivalents permis de construire)

Evolution mensuelle du nombre d'équivalents permis de construire





- **Mise en œuvre de la sectorisation Nord-Sud** avec répartition des Communes entre instructeurs sous la houlette de leur responsable respectif
- **Départ de 3 instructeurs**, impossibles à remplacer au pied levé par des agents opérationnels (pénurie de candidats intéressants et intéressés)

Application de la convention conclue en 2022 (reconduction tacite), précisant :

- **le rôle de chaque partie** : répartition des demandes et des tâches,
- **les modalités financières** : tarification à l'acte pondéré à la base de 153€ l'acte / 183€ pour les Communes extérieures au Pays, augmentée automatiquement de 2 à 3% chaque année = 157,59€ et 188,49€ en 2023 (+3% à l'aune de l'inflation).

S'y ajoute une cotisation annuelle des Communes adhérentes de 1 € / habitant



- **Recrutements en cours pour renforcer et assurer le service (sans plus de prestation externe):** embauche début 2024 de deux agents à former rapidement sur l'instruction
 - **Réorganisation du service:** création de 2 coordinations (technique/financière et juridique/RH), reposant sur les responsables de secteur + refonte du mode et des outils de fonctionnement pour simplification et clarification, gain de temps et d'énergie, optimum et efficience
- + Actualisation de la convention 2022 à discuter dans le cadre d'une nouvelle tournée territoriale : rôle de chaque partie et modalités financières**



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

AXE 1 : ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

2023

- ✓ Réalisation d'un guide ressources pour personnes âgées sur Cœur de Garonne
- ✓ Mise en place d'une **action de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles**
- ✓ Réflexion sur la programmation d'actions sur la **thématique LGBT+**
- ✓ Appui pour la **création de la CPTS Volvestre-Cœur de Garonne**
- ✓ **Accompagnement des collectivités** dans leur projet de soutien à l'installation de professionnels de santé

- Réalisation d'un **guide ressources** pour personnes âgées sur le **Bassin Auterivain**
- Accompagnement de la création d'un **centre de soins spécialisés pour la réadaptation des maladies respiratoires chroniques et l'évaluation des troubles du sommeil** – Auterive
- Renforcement du **partenariat avec les CPTS** pour mener des actions communes en matière d'attractivité médicale

2024



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

AXE 2 : VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

2023

- ✓ **Actions de prévention en faveur des séniors**, avec la Mutualité Française Occitanie
- ✓ Aide à la **création d'un Centre de Ressources Territorial**, porté par le **SIVOM des plaines et côteaux du Volvestre**
- ✓ Accompagnement de **l'EHPAD de Rieumes** pour faciliter le projet de soins et de vie des résidents en **conventionnant avec des structures spécialisées**
- ✓ Organisation d'une session de formation sur **l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire**, à destination des professionnels des accueils de loisirs
- ✓ Mise en place d'une **permanence de l'Accueil de jour itinérant du Volvestre**, porté par l'EHPAD de Carbonne dans les locaux de **l'EHPAD de Rieumes**

- Déploiement d'actions en **activité physique adaptée** en partenariat avec l'Association Siel bleu
- Nouvelle session programmée en mars 2024 pour **l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire**
- Mise en place d'un **dispositif** porté par l'Association des Jeunes Handicapés, à destination **des aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap**
- Accompagnement de la CCCG dans la réflexion et mise en œuvre d'une **solution de répit** à destination des aidants

2024





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

AXE 3 : SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

2023

- ✓ Déploiement de nombreux événements dans le cadre des **Semaines d'Information sur la Santé Mentale**
- ✓ Travail de préparation pour la **création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**
- ✓ Mise en place de **permanences addictions** sur Cazères en partenariat avec l'Association Addictions France

- Déploiement de **l'édition 2024 des SISM** autour du thème « En mouvement pour notre santé mentale »
- Organisation de **sessions de formation sur les addictions** en direction des professionnels « de première ligne »

2024





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

AXE 4 : PREVENTION, PROMOTION DE COMPORTEMENTS ET D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE

2023

- ✓ Déploiement d'une session du **programme D-marche** sur le nord du Volvestre (Noé), visant à promouvoir la marche au quotidien
- ✓ Déploiement du **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité** sur le **Bassin Auterivain**
- ✓ Mise en place d'actions de prévention et de dépistage dans le cadre d'**octobre rose**
- ✓ Poursuite et finalisation du déploiement du **programme Périnatalité et santé-environnement**
- ✓ Mise en œuvre d'actions dans le cadre du projet « **Les moustiques débarquent** »
- ✓ Accompagnement du **projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur** avec la Ville d'Auterive

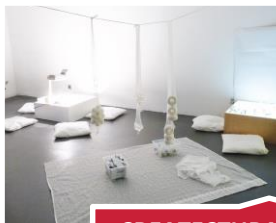
- Expérimentation d'un **protocole de nettoyage écologique** avec les services techniques de la Mairie d'Auterive
- Déploiement du **programme D-marche** sur les 3 CC et d'**ateliers vélo/santé/sécurité auprès des enfants et des jeunes** (projet AVELO2)
- Organisation d'un **Café des partenaires en santé** sur les 1000 premiers jours de vie



2024

CULTURE : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE / EAC

Deux résidences de territoire



CREATECTURA, en Cœur de Garonne



Rêver un lieu, en Bassin Auterivain

Saison EAC 2023-2024, présentation des projets



Lancement de saison

Arrivée du Conseil Départemental comme signataire de la convention EAC



CULTURE : ACCOMPAGNEMENT

Commission Culture

Tenue de **5 réunions**, en présence de :

- 38 acteur·rice·s associatif·ve·s
- 18 élu·e·s
- 12 technicien·ne·s

Accompagnement des acteurs.rices culturel·le·s

Incitation aux mutualisations

Evolutions du site culturesudtoulousain.fr avec progression dans le nombre de visiteurs

Pastilles Radio Galaxie, marque-pages et infolettre spécifique

En lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial / Schéma de Cohérence Territoriale / Contrat Local de Santé, PROJET « LEUR MONDE DEMAIN » : action de sensibilisation destinée aux élèves du primaire au lycée



CULTURE : PERSPECTIVES

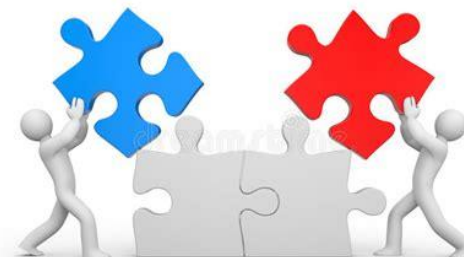
- Suite opérationnelle de la **Convention de Généralisation de Education Artistique et Culturelle** : pilotage, animation et suivi de la démarche avec les partenaires (saison en cours et saison à venir, travail à la formation des acteurs du territoire).
- Accompagnement des acteurs culturels vers les partenaires, tutelles, financements correspondants à leurs projets.
- Animation de la Commission Culture et poursuite du **projet de mutualisation(s)**.
- Poursuite des coopérations avec les autres missions du Pays (Santé, PCAET, SCoT) autour de la vie sur le territoire.
- Animation et valorisation du **site dédié à la Culture en Pays Sud Toulousain**.



CONTRACTUALISATIONS



2023



Apparition du Fonds Vert, issu à la fois du recyclage de certains fonds préexistants et de l'adjonction de fonds nouveaux, afin d'accélérer la transition écologique et énergétique, selon 3 axes.

2024

Le CRTE devient Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique :

- pas simple actualisation de la dénomination (obsolescence de la relance), mais **positionnement consolidé dans le cadre de la démarche nouvellement engagée de planification écologique**,
- avec **verdissement des principaux fonds étatiques** (DETR, DSIL, FNADT : projets désormais soumis aux fourches caudines de critères environnementaux, à respecter ou au moins à ne pas contredire),
et **renforcement du Fonds Vert** (prise en compte du confort d'été, réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics aux inondations, rénovation énergétique des écoles...).

LE CTO

2023



Une **révision** en profondeur des **dispositifs régionaux** et de leurs **modalités d'intervention**, recueillis et synthétisés par le PETR.

Accompagnement de 13 Communes sur 20 éligibles dans le dispositif Bourg-Centre

2024

Poursuite et montée en puissance de la démarche contractuelle, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, en lien étroit avec le CRTE :

- **Finalisation de la révision des dispositifs et mise en application**,
- Consolidation et diffusion du dispositif **Bourg-Centre** avec nouvelles contractualisations,
- **Déploiement de thématiques / programmes phares** : Eau, Espaces résilients, Habitat Durable, Hydrogène Vert...
- **Connexion à étayer avec les fonds européens** gérés par la Région, en particulier ceux délégués aux territoires : programme LEADER, Approche Territoriale Intégrée (ATI)



CRTE

CTO



2023

Inscription de 74 projets portés par 49 structures (essentiellement Communes et Communautés de Communes) pour un montant global des opérations à 27,3 M€, aidés à hauteur de 6,3 M€ par l'Etat et 2 M€ par la Région

21 projets en CCBA, 29 en CCCG et 24 en CCV

2024

138 projets recensés à ce jour, à traiter par les services du PETR, en accompagnement de leurs 51 porteurs

37 projets en CCBA, 71 en CCCG et 30 en CCV




LEADER

PROGRAMMATION 2014-2022

- Bilan à fin 2023
 - ❖ 3 150 000 € pour le territoire du Pays Sud Toulousain
 - ❖ Programmation : 100% des fonds programmés
 - ❖ 66 dossiers de demande d'aide programmés
 - ❖ 31 dossiers et 40% des fonds payés
 - ❖ 12 dossiers en attente d'instruction de demande de paiement auprès de l'Autorité de Gestion (depuis septembre 2023, suspension du traitement des dossiers du PST, en avance sur la plupart des GAL en Occitanie)
 - ❖ Reste des dossiers :
 - demande de paiement en cours de constitution avec l'équipe technique du GAL
 - ou fin de projet au plus tard au 31/12/2023 et demande de paiement avant le 30/06/2024



(sauf prolongation exceptionnelle pour Angonia de Martres-Tolosane)



PROGRAMMATION 2023-2027



- Pour le GAL du Pays Sud-Toulousain
 - ❖ Enveloppe : 1,7 millions pour 5 ans
 - ❖ Conventionnement avec l'Autorité de gestion : initialement courant 2023, sans cesse reporté, le temps de l'examen des SDL et de leur déclinaison opérationnelle en fiches-actions > fin 1^{er} semestre 2024 ?
 - ❖ Eligibilité des dépenses à partir du dépôt de dossier de demande d'aide (dossier complet) sur la plateforme Europac (impossible avant l'officialisation du GAL via le conventionnement) > rétroactivité des dépenses pouvant remonter au 01/01/2023 (confirmation en réunion bilatérale fin 2023)



Public ciblé : entités publiques ou privées / Exclus : les particuliers

Equipe technique du GAL : 1 animatrice + 1 gestionnaire



PLANIFICATIONS





ÉNERGIE - CLIMAT

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

2023/4

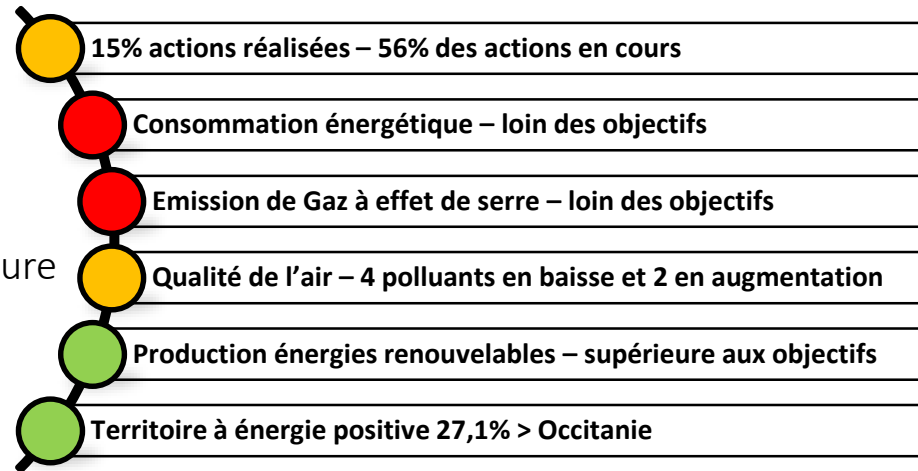
- Initialisation du projet « Passons à l'ACTE » sur la ressource en EAU
 - Action transversale SCoT
 - Partenaires: SMEAG et CPIE des terres toulousaines
 - Mise en œuvre 2024
- Animation de la charte éco-responsable du PETR
 - Poursuite en 2024

▪ Bilan à mi-parcours 2020-2022, soit 3 ans :

- 2 COFIL
- Rapport final et synthèse en cours d'écriture
- Diffusion 2024

▪ Autres 2024 :

- Poursuivre et renforcer les actions d'efficacité et sobriété (bâti, mobilité)
- Développer les actions d'adaptation en coordination avec le SCoT
- Se remobiliser en interne (Communautés de Communes, Pays)
- Renforcer la communication et la valorisation des actions





ÉNERGIE - CLIMAT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

2023

Le conseil en transition énergétique pour accompagner **les collectivités locales** dans le cadre de leurs projets de rénovation thermique / énergétique (et de production)

86 entités accompagnées

412 conseils directs

352 h d'accompagnement (~50 jours)

Bilan ZAE

La mission a accompagné 66 communes, pour près de 90% de la population.

Au terme du délai fixé par l'Etat : 57 Communes ont déposé leurs ZAE.

2024

Dans les grandes lignes :

- Amplifier l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les rénovations et installations énergétiques ;
- Consolider les partenariats (SDEHG, AREC...) ;
- Développer la communication ;
- Sensibiliser les élus sur l'usage des bâtiments ;
- Travailler sur le confort d'été des bâtiments publics et dans la ville ;
- Participer au jour de la Nuit : extinction de tous les éclairages publics lors de l'événement





ÉNERGIE - CLIMAT

CHALEUR RENOUVELABLE

2023

Accompagner **les acteurs publics et privés** pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables en production de chaleur.

- 2nd contrat Chaleur renouvelable, co-financé par l'ADEME
 - 2 millions de subventions mobilisables
- 15 unités en service + 7 en cours d'installation
- 40 nouveaux projets identifiés
- Suspension du contrat le 1^{er}/09/2023 avec la démission du chargé de mission
- **Perspectives 2024**
 - Recrutement d'un chargé de mission
 - Poursuite du contrat (finalisation début 2025)
 - Projection au-delà du terme du contrat pour poursuivre et achever la dynamique (nouveau COT, LEADER....?) toujours en coopération avec le Pays Comminges Pyrénées



2024

pays
sud
TOULOUSAIN



Projet chaufferie biomasse, clinique Verdaich, Gaillac Toulza





ÉNERGIE - CLIMAT MOBILITE



2023

- ✓ **Fêtes du Vélo** : le PETR a mobilisé et accompagné **5 Communes**.
- ✓ **29 juin 2023** : lancement de **Rézo Pouce** avec **MOBICOOP**, le dispositif de covoiturage solidaire. **38 communes / 165 arrêts sur le Pouce / 230 inscrits (en 2023) / 14 animations réalisées depuis le lancement et 3 baptêmes d'autostop / 184 personnes renseignées**
- ✓ **9 février 2023** : lancement de **l'autopartage** avec **CITIZ** en partenariat avec la **CCBA**. **4 citoyens + 3 entreprises + 22 agents / 6266 km parcourus / 118 trajets réalisés**
- ✓ **4 Ateliers de réparation de vélo** : **18 participants + 1 Atelier de sensibilisation au vélo santé sécurité : 29 participants**
- ✓ A l'automne 2023, le Pays Sud Toulousain a **candidaté** à l'appel à manifestation d'intérêt **TIMS** pour une **mobilité durable et solidaire** du CLER : sélectionné mi-décembre pour une prise en charge à 100% la 1^{ère} année, 90 la 2^{ème} et 80 la 3^{ème}.

2024

- **Achat de 2 VAE + matériel pour mise en œuvre d'un service de prêt → Janvier 2024**
- **Animation territoriale : suivi des communes** ayant des projets de mobilité inscrits au CRTE/CTO + expérimenter des **aménagements cyclables temporaires** autour des 8 gares du PETR en partenariat avec le CD et la Région.
- Développer le programme motivationnel **D-marche®**
- Création d'un **service inclusif de location-vente de vélos recyclés**
- Massification des **ateliers de réparation** participatifs et formation à **l'apprentissage du vélo**

pays
sud
TOULOUSAIN





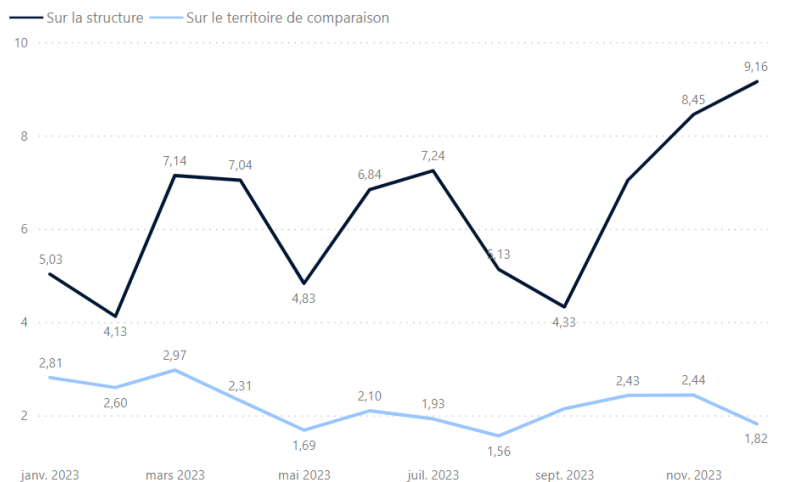
ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE

2023

Objectifs	Résultats	
1100 Conseils de premier niveau	935	85%
950 Conseils personnalisés	765	81%
Audit énergétique		
- Logements individuels (200)	130	65%
- Copropriétés (60 lots (2 copros de 30 lots))	0	0%
Accompagnements travaux de rénovation globale (Rénov'Occitanie)		
- Logements individuels (25)	13	52%
- Copropriétés 30 lots (1 copro de 30 lots)	30	100%

Nombre d'actes A2 pour 10000 habitants en France comparé à Occitanie



Guichet PST

Moyenne autres guichets Occitanie

Le PST reste un des guichets les plus dynamiques d'Occitanie





ÉNERGIE - CLIMAT

GUICHET RENOV'OCCITANIE



2024

- Dynamiser **l'offre** – mobiliser les professionnels du territoire
- Stimuler et fluidifier la **demande** – le parcours du ménage
- Attention particulière portée aux **copropriétés**, désormais cible privilégiée du programme régional Rénov'Occitanie
- Inscription au premier plan dans la mise en place au niveau national et sa déclinaison au niveau régional du **Service Public de Rénovation de l'Habitat**, piloté par l'ANAH, en concertation et en coordination avec la Région et le CD31 : **Guichet d'ores et déjà identifié et reconnu comme porte d'entrée unique sur le territoire en qualité d'Espace d'Information France Rénov.**



Mise en œuvre du SCoT

2023

- Avis sur les grands projets d'urbanisme
- Avis sur les documents d'urbanisme communaux
- Avis et accompagnement à la réalisation de documents de planification élaborés par les partenaires
- Participation à l'InterSCoT
- Co-élaboration du projet ACTE Eau et changement climatique
- Convention de partenariat avec la Fédération de chasse 31 dans le cadre du programme Via Fauna (ruptures de continuités écologiques)
- Adhésion et travail avec Arbres et paysages d'Autan sur la trame verte et bleue/ TVB
- Accompagnement des Communes à la réalisation des zones d'accélération des énergies renouvelables (40 communes en lien avec le service PCAET)
- Co-élaboration du projet « Leur monde demain »

2024

- **Accompagnement des Communes à la mise en compatibilité du SCoT révisé :** permanences, réalisation de documents de synthèse sur le SCoT révisé...
- **Développement des partenariats** (gestionnaires de l'eau, associations naturalistes)
- Sollicitation de prestations
- **Accompagnement des Communes à la mise en œuvre de projets majeurs** (suivi projet, lien avec partenaires compétents...) : désimperméabilisation, renaturation, gestion de l'eau, amélioration des corridors, valorisation des friches industrielles...



Suivi de la consommation foncière et accompagnement à la mise en œuvre du ZAN



2023

- **Notes et informations juridiques** à l'attention des Communes
- **Informations en Communautés de Communes**
- **Concertation** sur la mise en œuvre du ZAN
- **Participation au Comité de Pilotage de la Conférence des SCoT d'Occitanie**

2024

- **Précision sur la gestion future des enveloppes foncières** avec les Communautés de Communes et la Commission SCoT
- **Accompagnement des Communes**
 - à la **réalisation rapport local** de suivi de l'artificialisation des sols en 2024
 - à l'**intégration de l'objectif ZAN aux documents d'urbanisme** (à réaliser d'ici le 22/02/2028, sans quoi aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée)

Révision du SCoT et nouvelles concertation

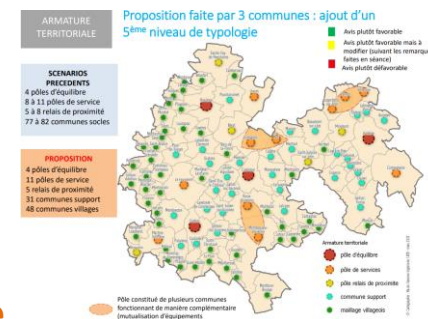


2023

- **Conférences-débat et concertation**
- **1^{ère} discussion du PAS/** Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT en conseil syndical (juin)
- **Réunions d'échange en communes et de restitution de la concertation** sur la révision du SCoT
- **Elaboration et rédaction du SCoT révisé**

2024

- **Début 2024 :**
 - Rencontres de l'eau et du changement climatique
 - Nouvelle discussion sur le PAS en Conseil syndical
 - Réunion destinée au grand public et informations
 - Groupes de travail et concertation sur les propositions d'orientations et d'objectifs et programme d'action en lien avec le plan climat/ PCAET
- **Mi 2024 :** arrêt du projet de SCoT puis enquête publique
- **Mi 2025 :** approbation du SCoT



PROJECTIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES

DIFFICILES PROJECTIONS

2024

L'année 2024 s'annonce elle-aussi compliquée sur le plan financier dans la mesure où l'horizon est bien loin de se dégager aux plans national comme local.

L'excédent dégagé in fine en 2023 est, certes, non négligeable, au même niveau que l'année précédente ; mais il est clairement fragilisé, face à des dépenses forcément accrues, soit une moindre durée de fonctionnement assurée en termes de fonds de roulement ; et sera d'autant plus menacé en 2024 au vu des perspectives de tout niveau décrites précédemment.

L'heure est plus que jamais au **pragmatisme** plus qu'à l'optimisme, à la **prudence** plus qu'à l'aventure, au **recentrage** plus qu'à la diversification, à la **sobriété** plus qu'à la générosité. Toutefois, nombreux sont les éléments qui autorisent à **être et rester positifs**, une nécessité absolue pour poursuivre une dynamique commune remarquable, **car les fondamentaux demeurent sains et solides** grâce à une gestion maîtrisée et efficiente.

DIFFICILES PROJECTIONS

2024

L'objectif du PETR pour l'année 2024 demeure donc le maintien de l'existant, sans plus, à travers une équipe technique qui doit être équilibrée, soudée et stabilisée, avec compétence et efficacité d'ores et déjà reconnues et appréciées.

Pour ce faire, **besoin impérieux est de poursuivre et renforcer le travail enclenché précédemment :**

- **Conditions et ambiance de travail motivantes ;**
- **Récompense et valorisation du travail satisfaisantes, via une équité et une justesse des rémunérations, tendant vers une politique salariale digne de ce nom ; concomitamment à des recrutements circonscrits au strict minimum des remplacements nécessaires.**

L'effort est tout spécialement à porter sur les Ressources Humaines, qui plus est à l'heure d'un accompagnement étayé et développé à l'endroit des acteurs du territoire, en priorité publics tout naturellement.

Le tout dans un **budget contraint**, qui doit demeurer **en-deça de 3 millions d'euros**, excédents cumulés inclus (soit 2,3 millions nets – ADS incluse sur un budget spécifique dans la mesure où il doit s'équilibrer de lui-même), avec la **garantie d'un fonds de roulement à plus de 300 000€** pour un fonctionnement quotidien sans heurts. Ce qui suppose **RIGUEUR, VIGILANCE et EFFICIENCE.**

Le PETR du Pays Sud Toulousain s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à **enrichir, animer et implémenter le Projet de Territoire renouvelé**, en cohérence, en coordination et en association avec les politiques et actions publiques des Communautés de Communes, ce qui se traduira par :

- **La poursuite et l'intensification de la réflexion concertée sur l'avenir du territoire ;**
- **La représentation du Pays Sud Toulousain ;**
- **La structuration et l'alimentation du réseau des acteurs du territoire ;** la conclusion ou le renforcement des **partenariats, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département)** ; de nouvelles coopérations territoriales aux profits réciproques avec le voisinage (PETR, PNR, Agglomérations...) ;
- **L'animation dynamique et l'application volontariste des contractualisations et conventionnements dont le PETR est signataire ;**
- **La veille réglementaire et financière** quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux ;

- Une consolidation et un déploiement de l'**Assistance Maîtrise d'Ouvrage** au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres ;
- **La restructuration interne et la stabilisation externe du service ADS ;**
- **La finalisation et la projection du Contrat Local de Santé dans toutes ses déclinaisons ;**
- **La clôture et la succession de la première saison de l'éducation artistique et culturelle** ainsi que **la préservation et la valorisation patrimoniales**, sans jamais omettre les actions classiques mais cruciales de **mise en réseau des acteurs culturels** et de **soutien à leurs projets ;**
- **La poursuite du service Energie-Climat** en faveur prioritairement des collectivités locales (Chaleur renouvelable, Conseil en Transition Energétique, Mobilités) et des ménages (Guichet Rénov'Occitanie) ;
- **La concentration du SCoT comme du PCAET sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, le déploiement des énergies renouvelables, la préservation en quantité et qualité des ressources (foncier, eau, écosystèmes...), le soutien aux filières vertes (économie circulaire en tête) et la mobilité durable, pour un territoire exemplaire ;**
- Toute action complémentaire dévolue au PETR du Pays Sud-Toulousain par les Communautés de Communes.

DELIBERATIONS FINANCIERES

pays
sud
TOULOUSAIN



COMPTES 2023

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de -7 075.69€.

	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats 2023
Investissement	123. 954.25€	77 559.48€	46 394.77€
Fonctionnement	1 525 347.99€	1 578 818.45€	53 470.46€
Total	1 649 302.24€	1 656 377.93€	- 7 075.69€

AFFECTATION

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat CA 2022	129 405.98€	812 819.87€
Virement à la SI	0€	0€
Résultat Exercice 2023	46 394.77€	-53 470.46€
RAR 2023	2 046€	0€
Affectation de résultat	175 800.75€	759 349.51€

Affectation du résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023	759 349.51€
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	0€
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	759 349.51€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Déficit global cumulé au 31/12/2023	0€
Déficit à reporter (ligne 002)	

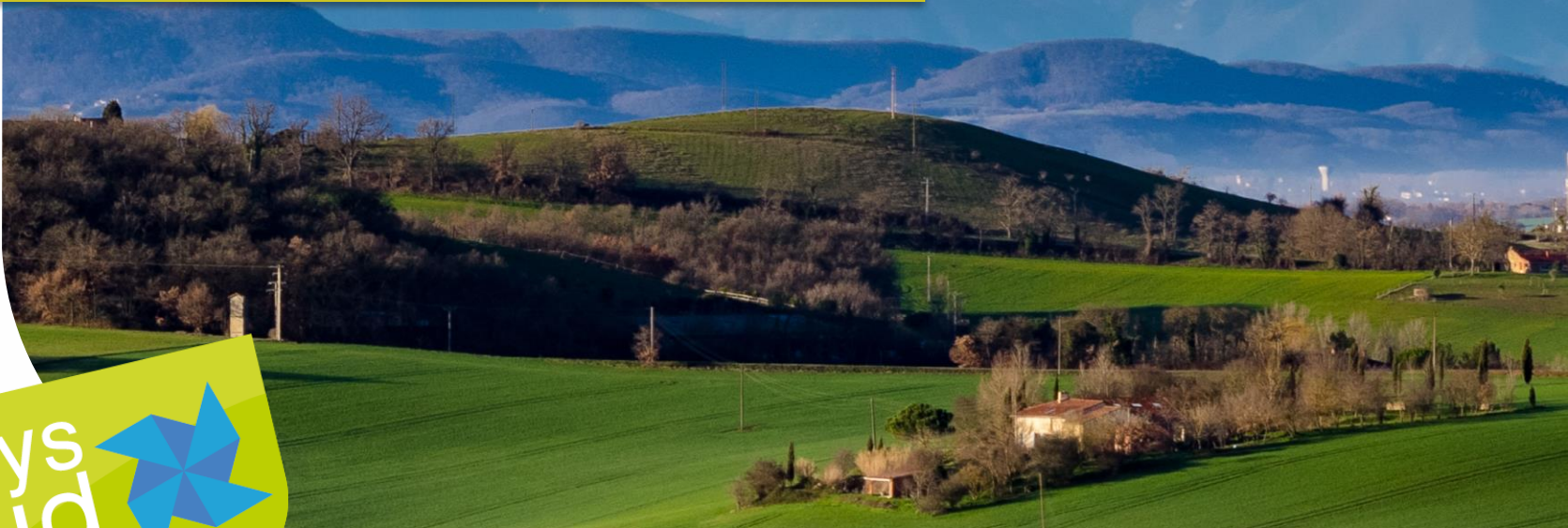
INVESTISSEMENT 2024

Afin d'effectuer des règlements sur les comptes d'investissement en début d'année 2024, soit sur l'exercice 2024, en amont du vote du budget prévisionnel pour ce dernier, une autorisation du Conseil syndical est nécessaire, permettant d'engager des dépenses de cette section à hauteur de 25% maximum du montant inscrit sur l'exercice 2023.

	Investissement 2023	25% en 2024
Immobilisations incorporelles	106 024€	26 506€
Immobilisations corporelles	15 908.26€	3 977.06€

PARTENARIATS

pays sud TOULOUSAIN



REGION

La Région Occitanie subventionne de longue date l'ingénierie des territoires de projet avec lesquels elle noue un partenariat spécifique et privilégié par le biais du Contrat Territorial Occitanie. Il en va ainsi du PETR du Pays Sud-Toulousain.

Dans le cadre de la révision de ses différents dispositifs financiers, la Région a voté un nouveau cadre et une nouvelle procédure pour l'attribution de ces subsides. À compter de l'année 2024, elle propose à chaque territoire de projet une convention annuelle.

Au regard de cette convention, le PETR du Pays Sud-Toulousain est invité par la Région à solliciter son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie des territoires ruraux, via un formulaire dédié, accompagné de différentes pièces requises. Ce, sur la base d'un budget à la fois global (de la structure) et particulier (de l'action). Au regard des nouveaux critères régionaux, il pourrait ainsi bénéficier de 40 000€, visant à financer au moins un poste, à savoir la Direction Générale des Services, première concernée par l'animation territoriale ainsi visée.



RADIO GALAXIE

Depuis 1982, Radio Galaxie s'est assignée pour objectif d'être un véritable outil de communication radiophonique dédié au territoire qu'elle couvre.

Déjà signée et mise en œuvre par le passé telle quelle, notamment en 2022 et 2023, la convention de partenariat consiste pour Radio Galaxie et le PETR à collaborer sur la réalisation et la diffusion d'une émission intitulée « La voix du Pays ».

Radio Galaxie propose aussi de compléter et d'enrichir cette communication radiophonique par le biais de messages ponctuels au titre de campagnes promotionnelles (message d'une durée de 1 minute maximum) en fonction des besoins ; et reste à l'écoute pour toute demande complémentaire, dans le souci d'un partenariat renouvelé, toujours plus étroit et efficace, dans l'intérêt de toutes les parties et surtout du territoire.

Le tout contre subvention annuelle de 3 000€.



L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire métropolitaine (AUAT) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine.

L'AUAT anime spécifiquement les travaux de l'InterSCoT depuis près de 20 ans sous des modalités diverses. En 2023, l'agence a souhaité formaliser plus clairement ce dispositif utile pour l'ensemble des SCoT dans le fonctionnement de l'agence. Suite à la rencontre des élus des SCoT concernés le 26 juin 2023, il a été proposé aux SCoT qui n'étaient pas encore membres de l'agence d'y adhérer afin de conforter les relations déjà nouées et de contribuer notamment à la démarche de réflexion sur un modèle alternatif d'aménagement territorial, notamment à l'aune du Zéro Artificialisation Nette.

Cette adhésion, qui s'inscrirait dans un partenariat pluriannuel, permettrait par ailleurs au PETR du Pays Sud-Toulousain de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence, et tout particulièrement en matière de planification à l'échelle de l'InterSCoT du Bassin Toulousain. Elle est fixée en 2024 à 3 456€.

RESSOURCES HUMAINES

pays
sud
TOULOUSAIN



Le PETR du Pays Sud-Toulousain contractualise aux côtés du PETR du Pays Comminges Pyrénées avec l'ADEME afin d'inciter et d'accompagner les projets de chaleur renouvelable (systèmes de chauffage à base de géothermie, solaire ou pompe à chaleur), sur les deux territoires, de nature publique ou privée.

Un emploi est spécifiquement dédié à la démarche, porté par le PETR du Pays Sud-Toulousain, ce, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de ce Contrat d'Objectif Territorial / COT. Vacant depuis septembre 2023, il devrait être pourvu à compter du 1^{er} avril 2024 par un candidat récemment retenu par le jury de recrutement.

D'ici là, ce candidat s'est proposé de s'arranger de se libérer 2 jours par semaine afin de commencer à découvrir sa future mission, prendre ses marques et monter en compétences. Pour ce faire, besoin est de créer un emploi non permanent à temps partiel au titre d'un Accroissement Temporaire d'Activité / ATA.

DEBAT SUR LE PAS DU SCOT

pays
sud
TOULOUSAIN

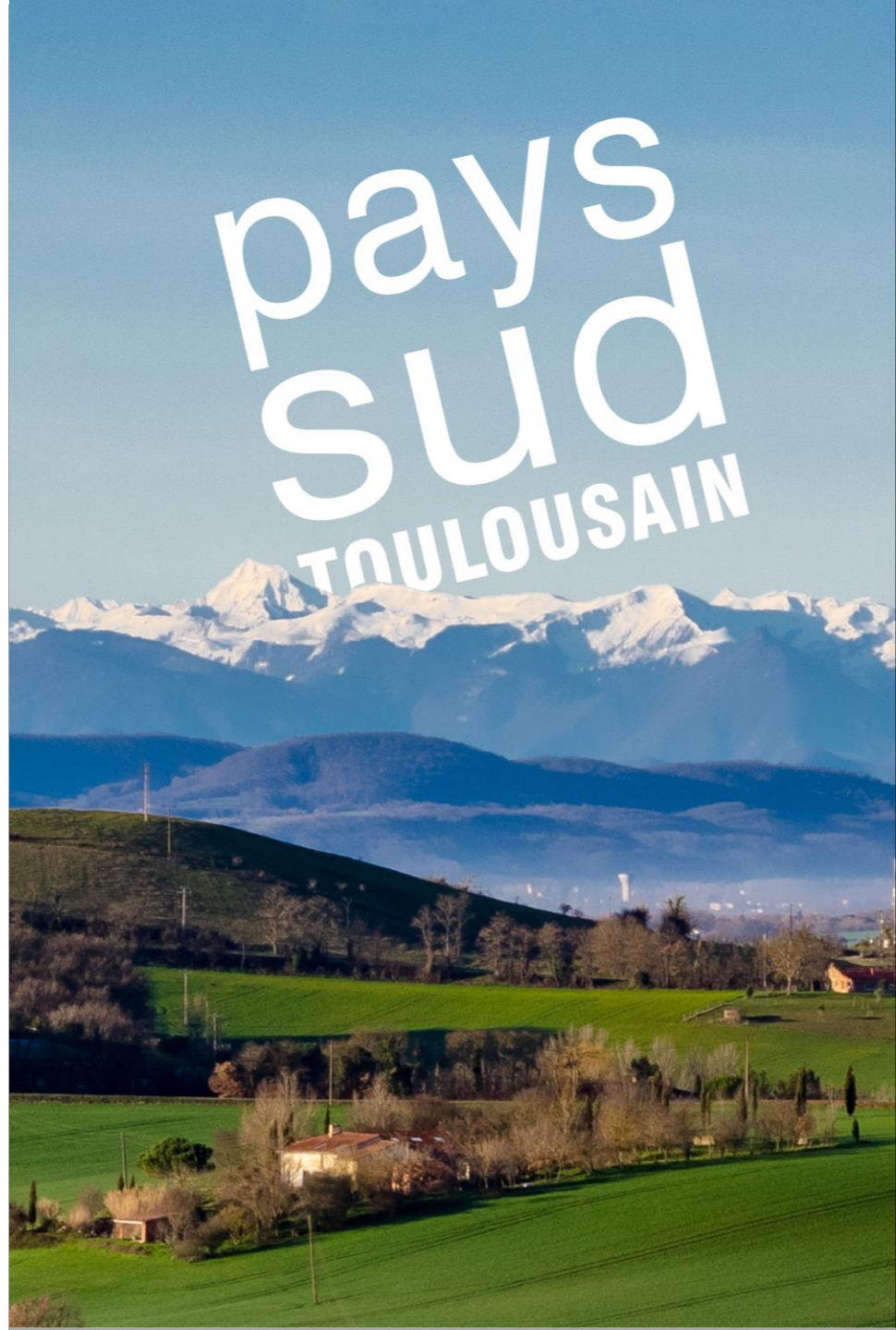


PAS DU SCOT

Un débat s'était déjà déroulé en Conseil syndical le 26 juin 2023, à l'époque sur une ébauche de PAS du SCoT en révision, suite à une première vague de consultation territoriale. La trame ainsi constituée a été par la suite étayée via une nouvelle salve de réunions de concertation des élus comme des partenaires et de la population.

Il s'agit pour les délégués syndicaux d'en prendre connaissance et acte, sur la base d'une présentation donnant lieu à discussion, afin d'avancer la démarche en vue les autres parties du SCoT en cours d'élaboration. Pas de validation formelle mais un point d'étape essentiel.

Synthèse des objectifs du PAS et principales évolutions



Présentation des évolutions majeures

Intégration de l'armature, des projections démographiques, ...



Maintien de l'accueil

+0,8% par an

(+0,9% / an entre 2014 et 2020)

+20 000 habitants en 2045

Entre 800 et 1000 habs supplémentaires / an



Développer l'emploi local


Objectif : 1 emploi / 1.8 actifs en 2031 et 1.5 actifs en 2045

(équ. À 1/3,5 habitants soit +1.66%/an)

(1 / 4,2 habitants en 2020)

+10 000 emplois en 2045

Soit 400 emplois supplémentaires / an



Préservation des ressources et du cadre de vie

Application de - 50% de consommation d'ENAF (échelle nationale)
(-30% entre 2012-2016 et 2017-2021)

Équilibre territorial

Les 3 axes du futur PAS

Présentation des évolutions majeures



**AXE 1 UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES
CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES**



**AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT
QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE
POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE
ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE**



**AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME,
BASÉ SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILBRÉE
ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS**



Synthèse des objectifs du PAS

AXE 1 UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

- ▶ **Préservation de la biodiversité** par la protection des corridors et réservoirs
 - ✦ Renforcement du maillage de haies bocagères
 - ✦ Préservation du cycle de l'eau et des ripisylves (zones humides, ...)
 - ✦ Des objectifs d'aires protégées
 - ✦ Protection de la biodiversité ordinaire et renforcement de la nature en milieu urbanisé
- ▶ Valorisation des **paysages et du cadre de vie** du territoire
- ▶ **Protection de la ressource en eau**
 - ✦ Un développement qui veille au maintien de la qualité et de la quantité de la ressource
 - ✦ Un aménagement du territoire qui respecte le cycle de l'eau (pluvial, ...)

Synthèse des objectifs du PAS

→ Continuité écologique d'enjeu régional entre les Pyrénées et le Massif Central

→ Préservation et renforcement de la vocation agricole du territoire

→ Préservation des espaces boisés et renforcement du maillage de haies

→ Préservation et renforcement du bocage du Volvestre: Maintien du paysage bocager et agricole

→ Préservation des réservoirs et corridors écologiques, notamment boisements des Petites Pyrénées.

Version de travail

-  Préservation et protection des cours d'eau
-  Préserver et restaurer les coupures à l'urbanisation
-  Réinvestissement des tissus urbains et réduction de l'artificialisation des sols
-  Promouvoir un urbanisme de qualité et renforcer la place de la nature en ville

AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

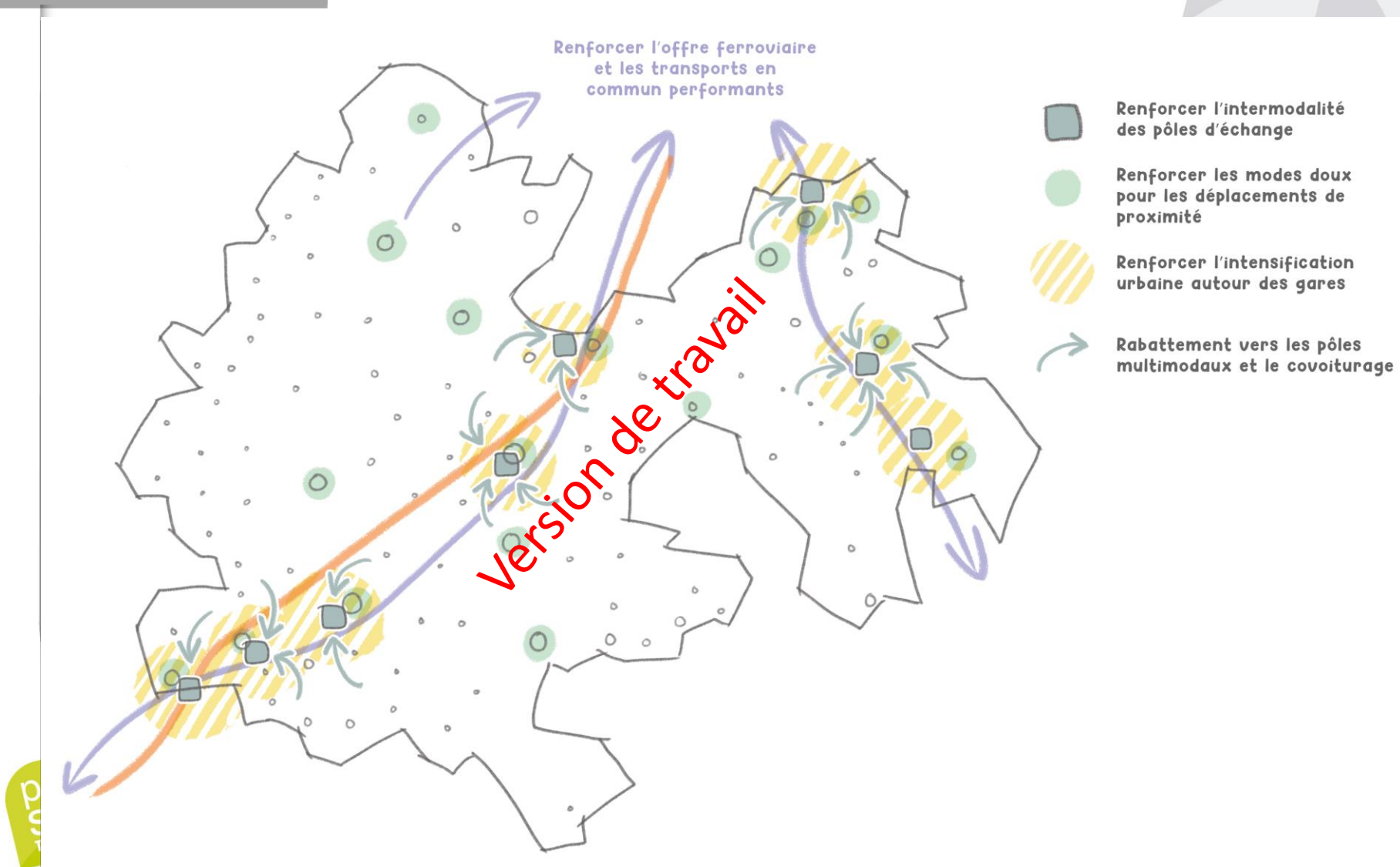
- ▶ **Réduire l'artificialisation des sols : entre -55% et -60% d'ici à 2031 (selon SRADDET)**
 - ✦ Un nouveau modèle d'aménagement (réinvestissement et maîtrise foncière)
 - ✦ Trajectoire ZAN à 2050 avec de la renaturation pour la compensation
 - ✦ Enveloppe intercommunale pour économie et services
 - ✦ Répartition de la consommation foncière selon l'armature

- ▶ **Développer un urbanisme de qualité adapté aux évolutions à venir**
 - ✦ Répondre aux besoins des habitants par une diversité de logements
 - ✦ Accompagner l'intensification urbaine pour améliorer le cadre de vie
 - ✦ Favoriser un habitat à faible impact environnemental

- ▶ **Réduire l'usage de la voiture**
 - ✦ Par un rapprochement habitants-emplois-services
 - ✦ Par le développement des transports alternatifs et des modes actifs

- ▶ **Prévenir et anticiper les risques**
 - ✦ Favoriser l'infiltration de l'eau et améliorer les plantations de haies
 - ✦ Réduire les pollutions

Synthèse des objectifs du PAS



3.4. Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire

3.4.1. Proposer 5 niveaux de polarisation afin de s'adapter au mieux aux caractéristiques du maillage territorial

Ajouts

- ⊕ 5^e niveau de polarité afin de tenir compte des différences parmi les ex communes socles
 - Communes support
 - Communes villages

4 PÔLES D'ÉQUILIBRE

*Principales villes du territoire
Pôles structurants des bassins de vie du territoire grâce aux équipements, services et activités économiques.*

11 PÔLES DE SERVICES

Pôles qui rayonnent dans les bassins de vie et jouent un rôle d'appui auprès des pôles d'équilibre pour structurer le territoire.

5 PÔLES RELAIS DE PROXIMITÉ

*Communes entre 1000 et 3000 habitants environ
Vocation à diffuser une offre de proximité dans leur bassin de vie en terme d'équipements ou d'emplois*

31 COMMUNES SUPPORT

Communes de plus de 500 habitants et/ou raccordées majoritairement à une station d'épuration. Si elles ne l'ont pas déjà, ces dernières devront (dans la mesure du possible) veiller à s'équiper d'un assainissement collectif.

48 VILLAGES

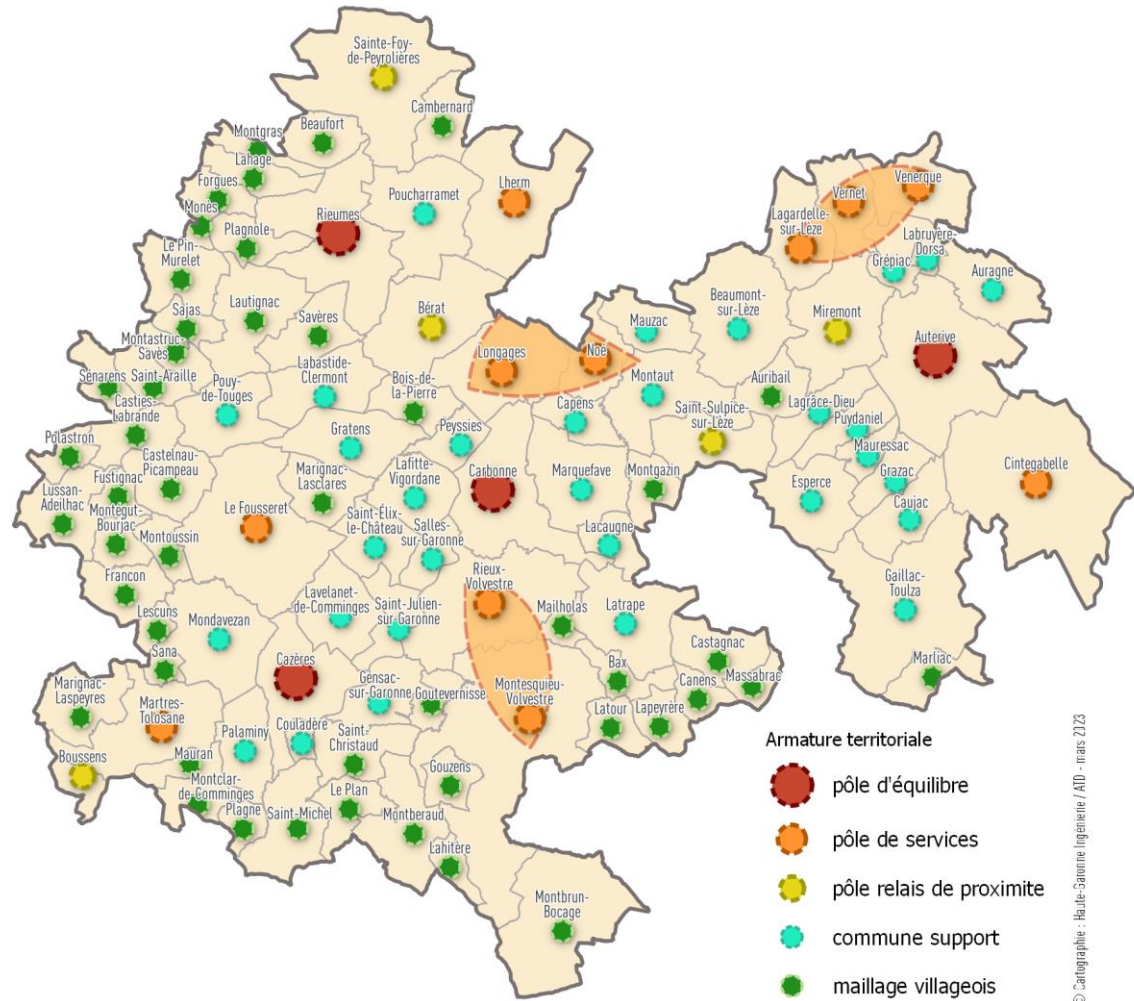
Communes de moins de 500 habitants non raccordées majoritairement à l'assainissement collectif

AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

3.4. Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire

Ajouts

⊕ Carte armature



© Cartographie : Haute-Somme Ingénierie / AID - mars 2023

3.4. Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire

3.4.2. Adapter les objectifs des polarités aux typologies de communes et aux capacités d'accueil des communes

Ajouts

Tableau
d'objectifs par
typologies

Thématique	POLE D'EQUILIBRE	POLE DE SERVICES	RELAIS DE PROXIMITE	COMMUNE SUPPORT ET VILLAGE
Accueil de population / diversification de logement (adapté aux modes de vie) / densification urbaine	★★★	★★	★	★
Activités économiques niveau bassin de vie	★★★	★★	★	★
Activités économiques de proximité (agriculture, tourisme, artisanat...)	★★	★★	★★	★★
Equipements et services (existant ou objectifs moyen ou long terme):				
de la gamme supérieure (rayonnement SCoT) : lycée, collège, cinéma, piscine, maison de santé, complexe sportif et culturel	★★★	★★	★	★
de la gamme intermédiaire (rayonnement interco) : cabinets de santé, équipements culturels et sportifs, alimentaire	★★★	★★★	★★★	★★
de la gamme de proximité (rayonnement local) : commerces, associations...	★★	★★	★★	★★
Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie	★★★	★★★	★★★	★★★
Transports en commun structurants	★★★	★★		
Développement des mobilités alternatives et rabattements vers les gares	★★	★★	★★★	★★
Développement des mobilités douces en centre-bourg	★★★	★★	★★	★



Enveloppe gérée par les EPCI

-55% à -60%
selon SRADDET
régional



« le SCoT prévoit la réservation d'enveloppes foncières dédiées aux activités économiques et commerciales ainsi que pour les projets d'envergures intercommunales, qui seront gérées par les intercommunalités en concertation avec le SCoT. »



« En application de la garantie communale, chaque commune remplissant les critères pourra bénéficier si elle le sollicite d'1 ha de consommation foncière entre 2021 et 2031. Des mutualisations de foncier pourront être rendues possibles suivant des accords passés entre communes et supervisées à l'échelle intercommunale et/ou SCoT pour assurer la cohérence du projet d'organisation territoriale défini par le SCoT. »

Synthèse des objectifs du PAS

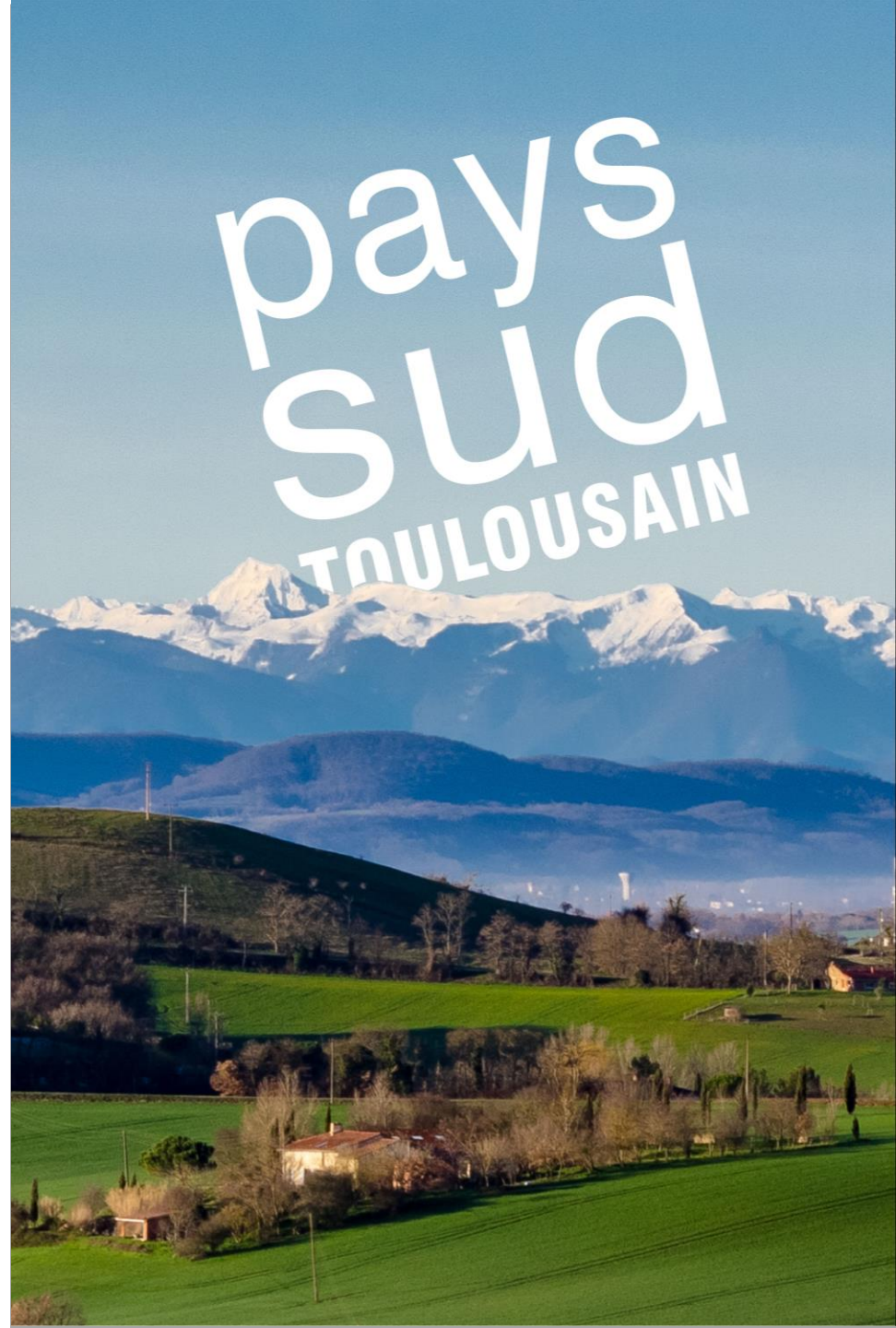
AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME, BASÉ SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILBRÉE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

- ▶ **Tendre vers un territoire à énergie positive**
 - ✦ Réduire les besoins
 - ✦ Renforcer et encadrer la production d'énergies renouvelables

- ▶ **Favoriser une agriculture durable et la consommation locale**

- ▶ **Développer l'emploi sur le territoire**
 - ✦ Préserver le tissu économique existant et favoriser les activités liées à la transition écologique
 - ✦ Favoriser le commerce local en centre-ville

Calendrier et suite des travaux



Calendrier prévisionnel général révision 2024

1er semestre

- 26 février : Nouvelle discussion du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

Réunions/
débats du SCoT
en communes

Interventions
SCoT en
Communauté de
Communes

Réunion
publique sur
le SCoT

22 août : rapport sur l'artificialisation des sols rendu par les communes

Juin/ Juillet

- Fin juin/ juillet : discussion du DOO/ DAAC-L/ PA du SCoT en conseil syndical

2nd semestre

- Sept/ oct : arrêt du projet de SCoT

Point d'information sur le suivi de la consommation foncière et proposition d'accompagnement

- Décret suivi de l'artificialisation des sols (nov 2023)
- Décret nomenclature de l'artificialisation (nov 2023)
- Décret agrivoltaïsme (dec 2023)



Rappel : obligation pour les communes depuis la Loi Climat de fournir un rapport triennal relatif à l'artificialisation. Il doit être :

- produit par les communes ou EPCI couverts par un document d'urbanisme (PLUi)
- tous les 3 ans sur le rythme de l'artificialisation et le respect des objectifs: le **1^{er} rapport est attendu avant le 22 août 2024 (sous réserve d'avoir les données disponibles).**

Contenu du rapport :

1. Consommation d'ENAF en Ha et en % du territoire. *Possibilité de préciser la surface renaturée*
2. Solde entre surfaces artificialisées et désartificialisées
3. Surfaces dont les sols ont été rendus imperméables
4. Evaluation du respect des objectifs de sobriété foncière fixés par des documents d'urbanisme et de planification

Limites : Les données complètes sont actuellement indisponibles

Les fichiers foncier 2021, 2022 et 2023 sont disponibles sur demande au Cerema mais pas encore sur le portail de l'artificialisation des sols

Comment réaliser le rapport et prendre connaissance de sa consommation de 2021 et 2022 ? Outils et base de données

1/ Consommation foncière entre 2021 et 2031 (base fichiers fonciers) : "Le portail de l'artificialisation des sols" et "Mon diagnostic artificialisation" (nouveau)

The screenshot shows the homepage of the 'Portail de l'artificialisation des sols'. At the top left is the French Government logo with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. The main title is 'Portail de l'artificialisation des sols'. Below this is a green navigation bar with three buttons: 'Comprendre et sensibiliser', 'Mesurer la consommation d'espaces', and 'Mesurer l'artificialisation avec l'OCSGE'. Below the navigation bar is the 'MonDiagnostic Artificialisation' logo, which includes the French Republic logo and the text 'MonDiagnostic Artificialisation'. To the right of the logo are links for 'Créer un diagnostic' and 'Mon compte'. Below the logo is a breadcrumb trail: 'Accueil > Mes diagnostics > Diagnostic de SCoT du Pays Sud Toulousain > Rapport consommation'. The main heading is 'Diagnostic de SCoT du Pays Sud Toulousain' and there is a blue button labeled 'Télécharger mon diagnostic'.

2/ Artificialisation des sols après 2031 (base nomenclature ZAN et décret nov 2023) : l'OCSGE (OCcupation du Sol à Grande Echelle)

Deux millésimes OCS-GE seront livrés en septembre-octobre 2024 en Haute-Garonne et concerneront les données d'artificialisation



Décret nomenclature sur l'artificialisation des sols (*Loi Climat*) 1/3

- Suite aux difficultés d'interprétation de certaines catégories et à l'annulation partielle du décret n° 2022-763, un nouveau décret a été publié le 27 novembre 2023 (n° 2023-1096).
- Ce décret indique que peuvent être considérée comme des surfaces non artificialisées:
 1. Soit les surfaces sur lesquelles sont implantées des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque qui respectent les critères fixés par le décret prévu par la loi Climat et Résilience (qui n'est pas paru), notamment celles relevant de l'agrivoltisme et compatibles avec l'activité agricole. Elles peuvent être qualifiées en fonction de leur usage comme des surfaces relevant des catégories 6°, 7° ou 10° ;
 2. Soit les surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage de parc ou de jardin public. Elles peuvent être qualifiées comme des surfaces relevant des catégories 9° ou 10° à partir des mêmes seuils de référence applicables.

Décret nomenclature sur l'artificialisation des sols (*Loi Climat*) 2/3

- Le décret fixe également des seuils de références à partir desquels pourront être qualifiées les surfaces, pour le calcul. Ces seuils sont:
 - ✓ Une surface supérieur ou égale à 50 m² d'emprise au sol pour le bâti;
 - ✓ Une surface supérieur ou égale à 2500 m² d'emprise au sol ou de terrain pour les autres catégories;
 - ✓ Au-delà d'une largeur minimale de 5 mètres, pour les infrastructures linéaires.
- D'autre part, une surface végétalisée est qualifiée d'herbacée, dès lors que moins de 25 % du couvert végétal est arboré.
- Dans le cadre de la fixation et du suivi des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées est évalué au regard des catégories listées par la nomenclature annexée au présent article.

Décret nomenclature sur l'artificialisation des sols (*Loi Climat*)_ 3/3

Catégories de surfaces		Seuil de référence (*)
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).	Supérieur ou égal à 50 m2 d'emprise au sol
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).	
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).	
	4° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée (**).	
	5° Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.	
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace.	Supérieur ou égal à 2 500 m2 d'emprise au sol ou de terrain
	7° Surfaces à usage de cultures dont les sols sont soit arables ou végétalisés (agriculture), y compris si ces surfaces sont en friche, soit recouverts d'eau (pêche, aquaculture, saliculture).	
	8° Surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage sylvicole.	
	9° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel.	
	10° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.	

Décret sur " l'agrivoltaïme" de décembre 2023

Définissant les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espace (Loi Climat)

Une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisée dans la consommation des ENAF si elle respecte les modalités suivantes :

- La réversibilité de l'installation
- Le maintien du couvert végétal et de la perméabilité des sols au niveau des voies d'accès
- Le maintien d'une activité agricole ou pastorale **significative (???)** sur le terrain d'implantation en prenant en compte l'impact du projet sur les activités exercées ou qui auraient vocation à s'y développer

Un **arrêté précise les caractéristiques techniques** qui permettent de garantir que les conditions mentionnées précédemment sont satisfaites. Il précise également les modalités selon lesquelles sont fournies aux autorités compétentes en charge de l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme les informations permettant de juger si le projet consomme ou non de l'espace ENAF.

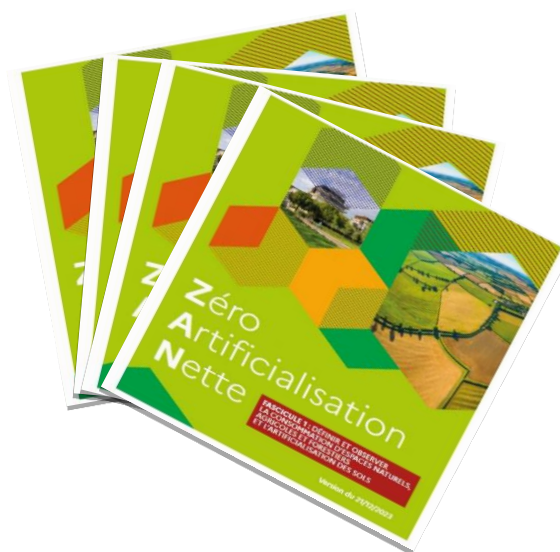
Proposition d'accompagnement de HGI sur le ZAN et l'OCS-GE

Haute-Garonne Ingénierie animera une formation auprès des élus (et des agents ADS) afin de se saisir du dernier décret ZAN sur le rapport triennal de l'artificialisation et de l'outil cartographique OCS-GE.

**Date prévisionnelle de la réunion d'information : mars/
avril**

Pour aller plus loin, le Ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires a publié 4 fascicules sur la mise en œuvre de la réforme ZAN

[Source: Fascicules de mise en œuvre de la réforme ZAN | Portail de l'artificialisation \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



MERCI À VOUS!

pays
sud
TOULOUSAIN



AU SERVICE DE SES ELUS,
POUR NOTRE TERRITOIRE.

pays
sud
TOULOUSAIN



www.payssudtoulousain.fr